

# FICHE D'INSCRIPTION

## Chemin de St Jacques de Compostelle (GR65) du Puy-en-Velay à Aumont-Aubrac du 23 juin au 30 juin 2023

### Description:

7 jours / 7 nuits du 23 juin (après-midi) au 30 juin 2023 (midi, avant le déjeuner)

6 jours de marche (environ 90km), chacun à son rythme: entre 13km et 19km par jour, soit 4-6h de marche par jour, sans difficulté technique, avec des dénivelés jusqu'à 500m par jour.

Hébergement 7 nuits en gîtes d'étape en chambres de 2 - 6 personnes selon les gîtes.

1/2 pension en gîte ou au restaurant avec découverte de spécialités locales.

Groupe de 8-12 personnes. Environ 1h à 1h30 de pratique par jour.

Sandra : [contact@sandra-schmieder.com](mailto:contact@sandra-schmieder.com) Tél. 06 24 04 76 62

Je souhaite m'inscrire au séjour-randonnée mentionné ci-dessus et fournis les renseignements et documents suivants :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse :

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone portable:

Adresse mail :

Votre réservation sera effective à réception de cette fiche d'inscription imprimée et des éléments suivants :

- deux règlements de 175€ (chèque ou espèces) pour les frais d'organisation, d'accompagnement et d'animation. Les chèques seront libellés à l'ordre de Sandra Schmieder. Un chèque sera encaissé 1 mois avant le départ et ne pourra faire l'objet d'un remboursement en cas d'annulation à moins de 1 mois du départ. Le second chèque (solde) sera encaissé 15 jours avant le départ et ne sera plus remboursable en cas d'annulation à moins de 15 jours du départ.
- un règlement (chèque ou espèces) de 82 € pour le transport du bagage (13kg max en 1 seule pièce) et pour la navette retour au Puy-en-Velay. Le chèque sera libellé à l'ordre de Sandra Schmieder et sera encaissé 15 jours avant le départ. Cette somme n'est pas remboursable en cas d'annulation à moins de 15 jours du départ.

Avant le départ, je fournis également :

- une attestation d'assurance/assistance couvrant la pratique de la randonnée pédestre, par exemple, le RandoPASS (28€ pour un an).
- un certificat médical attestant de mon aptitude à la randonnée pédestre.

J'ai pris connaissance du programme du séjour proposé et je me sens apte à randonner pendant 6 jours. En cas d'impossibilité de poursuivre la marche, je prends à ma charge les frais de réservation de gîte qui ne pourraient plus être annulés, ainsi que les frais supplémentaires tels que ceux qui peuvent résulter de transports non prévus initialement. Le séjour est annulable sans frais jusqu'à 1 mois avant le départ. L'organisatrice se réserve le droit d'annuler le séjour à tout moment si les conditions sanitaires ne permettent pas son maintien. Le séjour peut également être annulé par manque de participants.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature